

## DOSCOM

Le rôle du Comité des archives et de l'unité des dossiers et archives de DOSCOM est en premier lieu de s'assurer de la bonne conservation des dossiers officiels du Bureau et de préserver les documents (au format papier, électronique, photographique ou filmique) propres sur le moyen et long terme à témoigner de l'activité des programmes et à constituer la mémoire institutionnelle de l'Organisation. La constitution et l'accroissement de cette mémoire est le fruit de la bonne compréhension et de l'observation par l'ensemble du personnel du BIT des règles de gestion et de classement des correspondances, rapports internes et externes et autres documents reçus ou produits par le Bureau.

L'unité des dossiers et archives assiste l'ensemble des services du siège ainsi que les bureaux extérieurs de la création à la clôture des dossiers officiels. Elle assure, en outre, le suivi jusqu'à l'archivage définitif des dossiers jugés utiles à la sauvegarde des droits de l'organisation, à la compréhension d'une question, d'un programme ou d'un projet, et plus généralement de tout élément ayant un intérêt historique. Si tous les dossiers sont, en principe, accessibles à tout moment aux fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction, ce n'est qu'après l'expiration du délai de communicabilité que ceux-ci sont ouverts aux chercheurs et au public en général.

Dans la perspective d'un meilleur partage de l'information, le Comité des archives et DOSCOM ont axé leur activité sur le développement de la gestion électronique des documents (EDMS) et sur la formation du personnel en matière de gestion des documents et des dossiers officiels. A terme, les fonctionnaires et les services devraient accéder à distance, de manière centralisée et cohérente, au contenu de l'ensemble des dossiers actifs ou susceptibles de leur permettre d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions. Cette politique a pour corollaire une uniformisation des plans de classements des bureaux extérieurs, qui devrait permettre une meilleure interopérabilité entre le Siège et le terrain.